

COMITÉ de VILLAGE de CASSY

COMPTE-RENDU de la réunion n° 8 du vendredi 3 mars 2017

Présents :

- Mme le Maire et Mme Darenne élue référente
- Mme Cohadon-Brieff, Mrs Gonnord, Léger, Lechalupé

Excusée : Mme Sagnac

Activités du Comité :

- Participation à la Commission d'Urbanisme du 6 février 2017
- Rencontre à notre demande avec le Directeur du Centre Routier Départemental afin de mieux comprendre, pour la sécurité, les liens routes départementales/commune ainsi que les projets.
- Rencontres, écoute et échanges à sa demande de l'Association des Riverains du Golf de Mouchon dont le Président nous tient informés en toute transparence de leurs différentes démarches, ainsi que du Collectif Cassy contre le parc à thème.

En outre, nous sommes régulièrement sollicités directement sur le dossier « Splashworld » largement commenté dans la presse.

INTERVENTION de Madame Le Maire :

1 - Actualités récentes ou à venir prochainement sur Cassy : Madame Larrue

- goudronnage devant l'école primaire
- (ré)aménagement du Rond-point du golf
- plantations de visuel végétal sur l'esplanade des boulistes
- construction et installation sur l'esplanade d'une base de vie en dur répondant à toutes les normes de sécurité afin d'accueillir les manifestations qui y sont transférées
- concession d'une « paillote » pour la période estivale
- réfection de la crèche
- transfert des Restau du cœur près de la Croix Rouge, pris en charge par la COBAN (à l'exception des réseaux)

2 - À-venir

- Le dossier de la Maison des Associations suit son cours après concertation sur les besoins. Début des travaux prévus en 2018.
- Construction d'une halle de marché en bordure de la départementale zone de l'Office de Tourisme avec à terme, après transfert des tennis et du stade dans la zone d'activités de loisirs de Mouchon, d'un complexe habitations/commerces etc., dans le but de créer un vrai centre bourg pour Cassy – 1^{ère} tranche prévisible en 2018/2019.
- Perspective d'acquérir une parcelle de terrain qui permettrait de prolonger par une trouée verte un accès direct à la plage.

ORDRE DU JOUR

1 -VENTE de La MAISON dites « Le Chevallier » aux feux de Cassy :

projet soumis lors de la commission d'urbanisme du 6 février pour une délibération prête à être mise au vote au prochain Conseil Municipal du 13 février pour 3 logements + 1 local commercial + parkings afférents sur une parcelle de 400 m².

Compte tenu des doutes sérieux émis quant à l'accessibilité à ce carrefour déjà problématique, et de l'absence réelle de concertation, la délibération a été retirée.

Depuis ce projet est devenu caduque et s'oriente vers une réalisation de 2 logements.

À suivre.

2 - PARC à THEME

Le projet a été présenté lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2016, assorti d'une délibération autorisant la signature d'une promesse de vente avec paiement échelonné.

Dès notre Comité du 14 décembre, nous posions un certain nombre de questions qui en découlaient puisque ce projet n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable. De même que de nombreux Lantonnais (cf. ci-dessus). Entre-temps, la procédure de sauvegarde dont les promoteurs font l'objet sur leur opération initiale dans le Sud-Est n'a fait que renforcer le souhait d'une totale transparence.

Lors du C.M. du 13 février 2017, Mme le Maire, en préambule, a exprimé sa position afin de clôturer toute question sur le sujet, selon le principe qu'aucune promesse de vente n'a été signée, en attendant de réponses aux questions que la Municipalité a posées.

Si nous avons bien compris que pendant la période d'instruction du permis d'aménager il y aurait concertation (ce dont nous sommes les premiers demandeurs), cette phase n'examine ni ne garantit la solidité financière mais s'en tient uniquement au respect des multiples réglementations. D'où la compréhensible inquiétude générée par cette attente.

Ayant appris par la presse (Info Bassin) que le terrain serait payé comptant, ce que Mme Larrue nous confirme, la délibération est en l'état actuel caduque...

3 - P.L.U.

Suit son cours. L'enquête publique devrait avoir lieu fin du 2^{ème} trimestre. À suivre. Il est affiché en Mairie, mais également consultable sur le site officiel de la Mairie

4 - AMENAGEMENT du CARREFOUR de CASSY (feux)

Objet de notre R.V. avec la Direction du Centre routier

Le département souhaite fluidifier la circulation en agglomération et supprimer les feux, tout en sécurisant les carrefours.

Une proposition a été faite par la Municipalité, transmise au Conseil Départemental actuellement à l'étude. Il s'agit dans le sens Andernos/Lanton/Audenge de créer 2 files d'attente « tourne-à-gauche) et d'organiser la circulation des rues Téchoueyres/Berthoud/du Port.

Des passages ralentisseurs ainsi qu'une zone à « trente » complèteraient le dispositif.

(Mr Durou, Responsable de la Police Municipale et de la Sécurité avait déjà évoqué cette possibilité lors de notre Comité du 19/12/14).

Dossier à suivre.

5 - ARRET du BUS scolaire avenue de Bordeaux/rue des Fougères

Malgré nos demandes réitérées, aucune réalisation satisfaisante à ce jour.

Nous avons bien noté que le déplacement de cet arrêt n'étant plus à l'ordre du jour et la création de l'abri impossible, il reste la solution étudiée avec la Direction routière départementale, soit un plateau ralentisseur à ce croisement. Il appartient à la Mairie d'en faire la demande au Département, lequel y est à priori favorable.

Cela aura également l'avantage de casser la vitesse régulièrement en infraction à mi-chemin de cette longue ligne droite, l'effet du radar pédagogique de l'entrée de la commune étant déjà dissipé à cet endroit.

6 - VOIRIE

- Sujet récurrent. Nous attendons le planning 2017. Nous avons déjà signalé de nombreux points noirs sur des passages à haute fréquentation ou des lotissements très anciens : Les Fougères, Chintreuil pour aller à la déchetterie etc....

- De nombreuses bordures de route (sans pour autant créer des trottoirs stabilisés) semblent rongées et en dévers, voire des trous plus ou moins conséquents
- Peintures au sol : de multiples tracés sont effacés malgré le travail effectué. Question : s'agit-il de la qualité de la peinture ? Comment et par qui s'effectue le contrôle ?
- Lors de pluies, des accumulations d'eau au niveau des bouches d'égout se créent du fait de l'invasissement de feuilles et coulées de terre. Est-ce de la compétence du SIBA ?

7 - VOIE de CONTOURNEMENT ARES/BIGANOS

Le Département remet ce dossier à l'étude. En l'état actuel, plusieurs tracés sont envisagés avec une priorité à l'existant « à aménager ». Sur Cassy/Lanton, l'actuelle piste forestière pourrait être concernée.

XXXXXXXXXXXX